



Département du Nord
Arrondissement de Cambrai
Commune de Fontaine au Pire

**COMPTE-RENDU de la REUNION de CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 26 novembre 2020 – en Mairie, à 19 heures 30 minutes**

L'an deux mil vingt, le vingt-six novembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Jean-Claude GERARD, Maire,
Date de la convocation : 19 novembre 2020



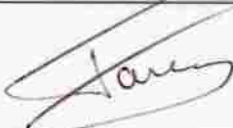




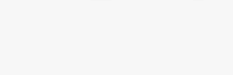



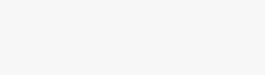
Ordre du jour :

- 1) *Appel à projet exceptionnel pour la relance de l'économie : Aide Départementale aux Villages et Bourgs (ADVB) et projet de rénovation du local périscolaire*
- 2) *Acquisition de terrains pour la construction de l'école primaire*
- 3) *Cartes cadeaux pour les élèves de CM2 scolarisés en 2019-2020 à FONTAINE AU PIRE pour leur passage en 6^{ème} au 1^{er} septembre 2020*
- 4) *Bons d'achats dans le cadre du colis de Noel à offrir aux aînés*
- 5) *Décisions modificatives*

Point nous soumis à délibérations :

- Présentation de la première esquisse du projet de construction de l'école primaire

Présents :

Jean-Claude GERARD 	Annette CHRETIEN 	Pierre FAREZ 	Aurore TULLIEZ 
Michel FRANCOIS 	Edith DESPRES 	Pascal LERICHE <i>Absent assistant aux débats par appel vidéo sans prendre part aux votes</i>	Virginie QUERSIN PREUX <i>Absente procuration à Mr FRANCOIS</i>
Yann BONNAIRE 	Elodie CARLIER 	Eric GUINET 	Gwendoline PETIAUX 
Françoise DAVOINE 	Christopher DUFRESNE <i>Absent</i>	Antoine BALEMBOIS 	

Madame Virginie QUERSIN PREUX, conseillère municipale, ayant donné procuration à Monsieur Michel FRANCOIS, adjoint au Maire,

Nombre de conseillers : 15

Calcul du quorum : 8

Nombre de conseillers présents : 12

Secrétaire de Séance : Annette CHRETIEN



1) Appel à projet exceptionnel pour la relance de l'économie : Aide Départementale aux Villages et Bourgs (ADVB) et projet de rénovation du local périscolaire

Monsieur le Maire présente l'appel à projet exceptionnel du département en faveur de la relance économique :


Pendant le confinement,
LE DÉPARTEMENT EST LÀ !

A qui s'adresse l'appel à projets ?
A toutes les communes de moins de 5 000 habitants ou aux EPCI agissant pour une commune qui lui a délégué sa Maîtrise d'ouvrage.

Pour quels types de travaux ?
Le montant des travaux ne doit pas dépasser 70 000 euros HT. Il suffit de présenter un devis ou un bon de commande. Les chantiers devront démarrer au plus tard le 31 mars 2021 et se terminer avant le 30 septembre 2021.

Les travaux éligibles concernent :

- La construction, la rénovation, l'entretien ou l'aménagement du patrimoine communal : plateaux sportifs, écoles, salles des fêtes, églises, cimetières...
- Les espaces publics qualitatifs comme les cheminements doux, les places et parvis... Ne sont pas concernées les chaussées circulées.

 Ne sont pas financées les acquisitions foncières, l'assainissement, la main d'œuvre communale... Le coût de la maîtrise d'œuvre peut être inclus.

Quel est le montant de la subvention ?
Jusqu'à 50% du coût HT des travaux.

UN MOIS POUR AIDER NOS ENTREPRISES		
DÉLIBÉRATION DE LANCEMENT	DÉPÔTS DES DOSSIERS SUR ASTERLENNORD.FR	DÉLIBÉRATION D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS
16/11	17/11 au 01/12	14/12



Monsieur le Maire présente l'état des lieux du local périscolaire :



Le projet retenu dans ce cadre est donc la rénovation totale et la mise aux normes du local périscolaire :

Ce choix est motivé en raison des contraintes de temps, du plafond des travaux subventionnables, des règles relatives aux marchés publics et du code du travail. En effet, la priorité était initialement la salle des fêtes mais les travaux seront beaucoup plus lourds et nécessitent des études préalables et une maîtrise d'œuvre pour coordonner le chantier.

S'agissant du local périscolaire, les objectifs sont les suivants :

- ✓ **Mise aux normes sécurité incendie** : changement des matériaux (suppression lambris), dégagement des accès aux portes de secours (suppression du SAS), électricité, circulation, bloc secours, etc ...
- ✓ **Mise aux normes accessibilité** : Sanitaires, ouvrants, marches, éclairage, etc...
- ✓ **Isolation thermique, phonique et économies d'énergies** : Remplacement des radiateurs, isolation du plafond, des murs, pose de volets, porte d'entrée, éclairage avec détecteur de présence, etc ...
- ✓ **Création d'espaces de rangements intégrés pour le matériel pédagogique**
- ✓ **Mise aux normes sanitaires** : séparation et augmentation du nombre de points d'eau en fonction de leurs destinations : ménage, sanitaires, hygiène, et activités pédagogiques, suppression de la « bourre » sur les murs et pose de rails avec placo, remplacement et optimisation du réseau de chauffage (tuyaux et radiateurs), etc...
- ✓ **Amélioration des circulations et optimisation des espaces** : entrée et sanitaires
- ✓ **Rénovation globale du local** avec remise en peinture, renouvellement du sol dans l'entrée et dans les sanitaires, remplacement des lumières par du LED, etc.

Monsieur le maire informe avoir sollicité l'entreprise DE GRAEF pour réaliser une étude et un devis en urgence. L'entreprise coordonnerait l'ensemble de l'opération pour respecter les différentes réglementations en pareille matière



et pourrait recourir à la sous-traitance avec des entreprises locales notamment pour l'électricité, le chauffage, les sanitaires et les volets roulants.

Monsieur le Maire présente le devis très détaillé de l'entreprise DE GRAEF et précise qu'une mise au point pourra être réalisée ultérieurement.

	<h2>Menuiserie De Graef</h2>
	ZI - Rue de Wedel BP 40087 59542 CAUDRY Cedex
CAUDRY Cedex, le 23/11/2020 DEVIS N° 20199	Commune de FONTAINE AU PIRE 14 rue Léon Gambetta 59157 Fontaine au pire
Sujet : RENOVATION DE LA SALLE PERISCOLAIRE	

Total H.T.	64 453.99
Total T.V.A. 20.00 %	12 890.80
Net à payer (Euros)	77 344.79

Devis N° 20199

SARL au capital de 180.000 € SIRET : 799 260 450 00025 - APE : 4330A - R.C.S. : DOUAI 799 760 450 - email : contact@de-graef.com - QUALIBAT "RGE" n° E-E142629
 Assurance responsabilité civile et décennale SMABTP LILLE - 266 bd Clemenceau - 59946 MARCQ EN BAROEUL -
 CAP 2000 n° D46749M1247000/001 477945/0 Validité France Métropolitaine et DROM

Ce document est la propriété des Menuiseries DE GRAEF et du destinataire
 Toute copie et transmission à des tiers est interdite sans accord écrit des Menuiseries DE GRAEF

La synthèse du devis :

SYNTHESE DEVIS PROJET TRAVAUX PERISCOLAIRE 2021						
Référence	Désignation	U	Q	PU	Montant HT	
1	Etude et plans				1 226,55 €	
2	PLATRIERIE				10 234,70 €	
3	TRAVAUX DIVERS				2 324,04 €	
4	REVETEMENT DE SOL				1 282,53 €	
5	MENUISERIES EXTERIEURES				3 128,48 €	
6	VOLETS ROULANTS				8 392,58 €	
7	PEINTURES				6 609,85 €	
8	AMENAGEMENT RANGEMENTS				6 346,32 €	
9	HABILLAGE MURAUX SOUBASSEMENT				5 712,01 €	
10	ELECTRICITE				2 881,35 €	
11	CHAUFFAGE				8 574,89 €	
12	SANITAIRES				7 740,69 €	
				HT	64 453,99 €	
				TTC	77 344,79 €	



Monsieur le maire présente le plan de financement qui pourrait être retenu :

PLAN DE FINANCEMENT	
	Montant ht
DEPARTEMENT DU NORD : subvention ADVB RELANCE taux à 50 %	32 227,00 €
Auto financement de la Commune (50 %)	32 227,00 €
TOTAL PROJET	64 454,00 €

Monsieur le Maire informe que le budget communal 2021 sera soumis au vote en décembre 2020, très certainement le 17 sous réserve de la date définitive du conseil communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- *Valide et adopte le projet de rénovation du local périscolaire susvisé*
- *Sollicite la subvention ADVB RELANCE à hauteur de 50% pour la rénovation du local périscolaire et pour un montant de travaux estimé à hauteur de 64 454 € HT*
- *Dit que le chantier devra démarrer au plus tard le 31 mars 2021 et se terminer avant le 30 septembre 2021*
- *Autorise la signature de tous documents afférents au projet*
- *Dit que les crédits seront inscrits au budget communal 2021*

2) Acquisition de terrains pour la construction de l'école primaire

Monsieur le Maire informe que le prix a été négocié à hauteur de 12.50 € le m² pour une surface estimée à hauteur de 1000 m² pour la plus grande parcelle et 115 m² pour le triangle d'ouverture sur le verger communal.

La succession BONNEVILLE représentée par Mr Jean-Francois FAREZ ainsi que Monsieur et Madame MASSET ont fait part de leur accord.

Il est convenu que la commune prenne en charge les frais de géomètre et le cabinet Caron-Briffaut a été saisi pour réaliser le relevé topographique et les **projets** de division.

Le notaire de la **succession** est l'étude de Me PARENT à Walincourt. L'acheteur du corps de ferme serait Clément RENARD.

A défaut d'avoir les projets de plan de division et sans connaître à ce jour l'organisation retenue pour les actes authentiques, dit n'y avoir lieu à délibérer à nouveau en l'état ...



3) *Cartes cadeaux pour les élèves de CM2 scolarisés en 2019-2020 à FONTAINE AU PIRE pour leur passage en 6ème au 1er septembre 2020*

Madame TULLIEZ, adjointe au Maire en charge des écoles présente le principe :

- ✓ Carte cadeaux décathlon à hauteur de 30 € pour les élèves de CM2 scolarisés en 2019-2020 à FONTAINE AU PIRE pour leur passage en 6^{ème} au 1^{er} septembre 2020
- ✓ Nombre : 18 élèves
- ✓ Modalités : Remise à domicile fin décembre 2020 par les élus compte tenu des conditions sanitaires

Madame TULLIEZ soumet le devis à l'assemblée :

The image shows a screenshot of a Decathlon Pro invoice. At the top, it says 'DECATHLON PRO' and 'DEVIS - n° DW202011261232'. Below this, there is a section for 'BESOIN DE MODIFIER VOTRE DEVIS ?' and 'INFORMATIONS CLIENTS' with the number 876477. The invoice lists two addresses: 'ADRESSE DE LIVRAISON' (Commune de Fontaine-au-Pire) and 'ADRESSE DE FACTURATION' (Commune de Fontaine-au-Pire). A table follows with columns for 'REF', 'PRODUIT', 'DECLASSON', 'ECO-TAUX', 'QTE', 'P.U HT', 'REMISE EN %', 'P.U REMISE', 'PRIX HT TOTAL', and 'PRIX TTC TOTAL'. The table contains two rows of items, both with a quantity of 18. The 'SOUS TOTAL' is 540,00€ HT and 648,00€ TTC. At the bottom, the 'MONTANT TOTAL' is 540,00€ HT and 648,00€ TTC.

REF	PRODUIT	DECLASSON	ECO-TAUX	QTE	P.U HT	REMISE EN %	P.U REMISE	PRIX HT TOTAL	PRIX TTC TOTAL
100016	LEADER SPORT ORIGINAL 30€			18	30,00	20%	24,00	540,00	648,00
100016	POURTEUR CHAUSSE 30€			18	30,00	20%	24,00	540,00	648,00
SOUS TOTAL								540,00	648,00
FRAIS DE PORT									0,00
MONTANT TOTAL								540,00€ HT	648,00€ TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide le principe d'offrir une carte cadeau à hauteur de 30 € chez Décathlon pour les 18 élèves de CM2 scolarisés en 2019-2020 à FONTAINE AU PIRE pour leur passage en 6ème au 1er septembre 2020.
- Valide le devis susvisé et dit que les crédits sont inscrits au budget

4) *Bons d'achats dans le cadre du colis de Noel à offrir aux ainés*

Madame CHRETIEN, 1^{ère} adjointe au Maire présente le principe :

Compte tenu de l'annulation du repas de fin d'année et de la nécessité de soutenir le commerce local, il est proposé à l'assemblée d'ajouter des bons d'achats dans le cadre du colis offerts aux ainés.

Madame CHRETIEN rappelle que le colis des ainés est à destination des fontenois de plus de 60 ans ayant versé leur cotisation 2020 de 5€ à l'association « Le club des ainés de Fontaine Au Pire »

Pour 2020, 213 colis seront distribués le 22 décembre 2020 en salle des fêtes à partir de 14h00 (*les modalités précises restant à définir pour respecter les règles sanitaires en vigueur*)

Il est donc proposé d'ajouter un bon d'achat d'une valeur de trois euros par colis, soit 213 bons d'achat de 3 € à faire valoir dans le seul commerce alimentaire de la commune, à savoir la boulangerie FAGOT.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

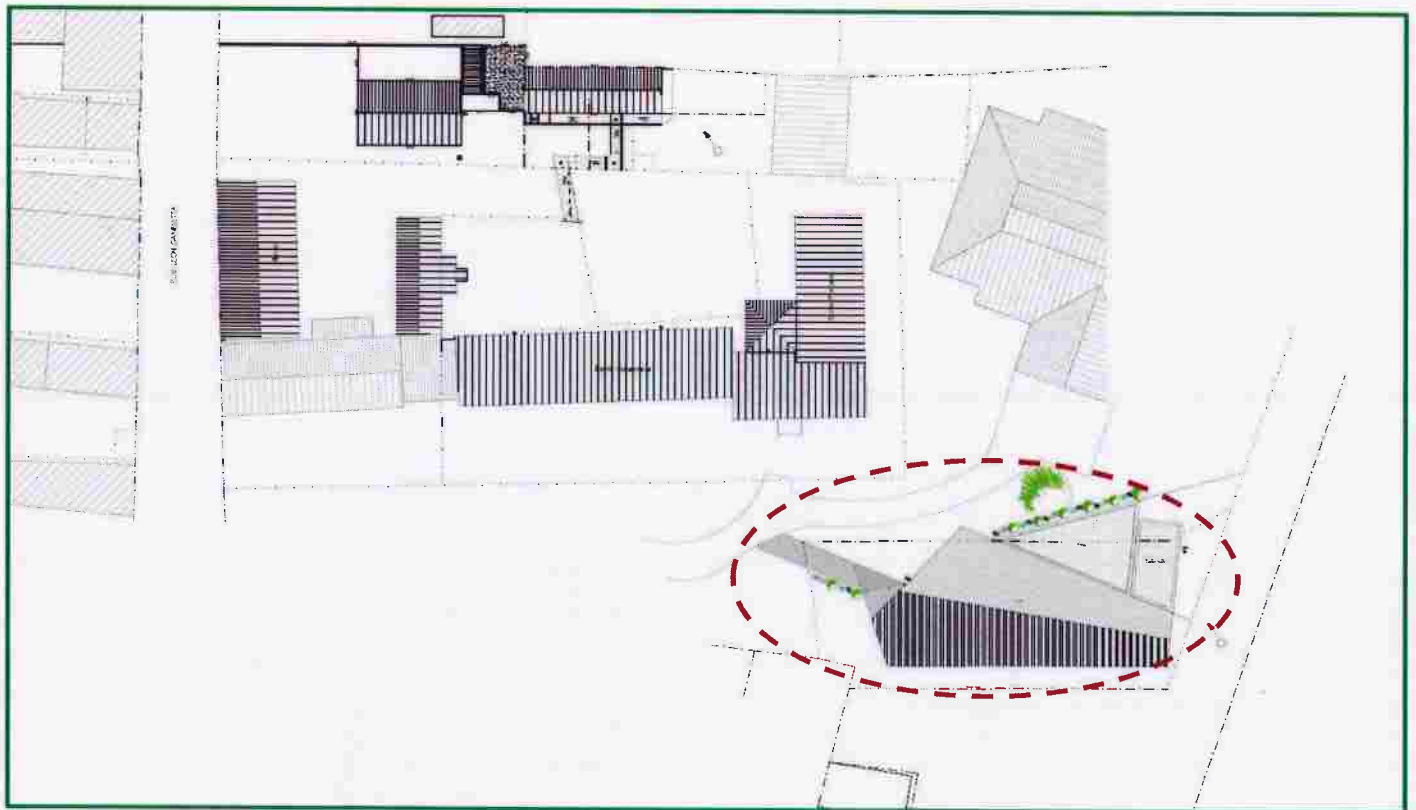
- ✓ Dît que 213 bons d'achat de 3 € seront édités et joints au colis des aînés
- ✓ Dît que les bons d'achat seront imprimés et numérotés par la commune et que leur durée de validité est limitée de leur date d'émission jusqu'au 15 janvier 2021
- ✓ Dît que les bons d'achats pourront être utilisés à la boulangerie FAGOT de Fontaine Au pire
- ✓ Dît que la boulangerie remettra une facture avec les bons d'achats reçus correspondant à l'issue de l'opération, à savoir le 16 janvier 2021.

5) Décisions modificatives

A défaut d'avoir les projets de plan de division des parcelles prévue pour le projet de l'école primaire et sans *connaître* à ce jour l'organisation retenue pour les actes authentiques, dit n'y avoir lieu à délibérer à nouveau en l'état ...

Point nous soumis à délibérations :

- Présentation de la première esquisse du projet de construction de l'école primaire





Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de la première esquisse présentée qui est déjà en cours de modification.

Monsieur le Maire présente ensuite les photos du restaurant scolaire prises le jour même :





Monsieur le Maire rappelle pour terminer l'opération de plantation des 1772 arbres et arbustes autour de la parcelle ZC4 et dans le boisement.



Monsieur le Maire indique que la prochaine séance du conseil municipal aura lieu à la mi-décembre pour statuer notamment sur le budget 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

La secrétaire de séance

Annette CHRETIEN



Le Maire,

Jean-Claude GERARD